

PRINCIPES GENERAUX

Ce protocole a pour but d'éviter la manifestation de deux dangers majeurs :

- Le choc anaphylactique. (réaction allergique très grave).
- La toxi-infection alimentaire.

Les mesures de prévention de l'apparition de ces manifestations consistent à :

- Eviter tout contact avec les allergènes.
- Eviter les contaminations
- Respecter la chaîne du froid

Ces mesures de prévention répondent à trois principes généraux dont le respect est primordial :

- Unicité
- Identification
- Réfrigération

UNICITÉ

Un responsable unique : la famille ou le représentant légal de l'enfant

Ils s'engagent à fournir :

- La totalité ou la moitié du repas
- Le contenant réfrigéré
- Un contenant unique : l'ensemble des composants du repas est rassemblé dans un seul contenant

IDENTIFICATION

Afin d'assurer une parfaite identification et d'éviter toute erreur ou substitution :

- Le contenant unique destiné au repas sera clairement identifié au nom et prénom de l'enfant, en évitant tout moyen susceptible de se dégrader, en cours du transport ou du stockage.
- Tous les contenants et autres seront identifiés au nom et prénom de l'enfant et comprendront éventuellement des consignes.

RÉFRIGÉRATION

Enfin et surtout, afin de préserver la salubrité des aliments et d'assurer la sécurité sanitaire, la chaîne du froid doit être impérativement respectée, de la fabrication (ou l'achat) du repas par la famille jusqu'au moment de la consommation (plat froid) ou du réchauffage (plat chaud)

- Dès leur fabrication (ou achat), les composants du repas seront conservés sous le régime du froid
- Pour le transport, l'ensemble du repas est placé dans un contenant unique susceptible de maintenir un froid positif, de 0 à +10°C au maximum (glacière ou sac portable isotherme avec une source de froid). La chaîne du froid doit être impérativement respectée durant le transport
- Dès l'arrivée à l'établissement, le sac à usage unique renfermant le repas est retiré du contenant et placé sous le régime du froid positif (réfrigérateur entre 0° et +4°.) Un emplacement spécifique lui sera réservé.

MODALITES PRATIQUES

Les paniers repas sont fournis quotidiennement par les parents et représentants légaux pour la consommation du jour. Ils sont remis en main propre au professionnel de l'établissement. Les parents et représentants légaux assument l'entière responsabilité de la confection de l'achat et du transport des paniers repas.

COMPOSITION

La composition du panier repas, doit respecter impérativement l'équilibre alimentaire correspondant à l'âge de l'enfant. La seule boisson autorisée, est de l'eau fournie par l'établissement d'accueil. Les produits industriels adaptés à la diététique infantile sont autorisés sous réserve du respect des dates de péremption et à condition que les emballages ne présentent aucune trace d'altération.

PRÉPARATION ET CONSERVATION

Dès leurs préparations les repas sont placés dans des contenants hermétiques adaptés au réchauffage au four à micro-ondes. Pour les repas industriels, un contenant, adapté au réchauffage au four à micro-ondes sera réservé à l'enfant. L'ensemble du repas et du goûter, doivent être mis dans deux sachets différents marquer au nom, prénom de l'enfant. Ces sachets seront placés dans une glacière avec pain de glace, capable de maintenir une température ne dépassant pas les +10° jusqu'à la prise des repas.

TRANSPORT

Le transport de la glacière doit s'effectuer dans les conditions permettant le respect de la chaîne du froid (max +10°). Une vérification sera systématiquement effectuée en présence des parents ou représentants légaux. Si la température de la glacière dépasse les +10°, l'enfant ne pourra être accueilli sur le temps du repas, que si les parents ou représentants légaux fournissent un nouveau panier repas conforme.

CONSOMMATION

Il est rappelé que l'enfant fait l'objet d'une surveillance particulière spécifique prévue par le PAI. Seuls les aliments, composantes et ingrédients fournis par les parents ou représentants légaux seront consommés. Chaque repas (sauf industriel) préparé fera l'objet d'un prélèvement, qui sera conservé au réfrigérateur 8 jours (prévoir une quantité suffisante de nourriture). Lorsque le repas nécessite du réchauffage, celui-ci sera effectué dans un four à micro-ondes selon le protocole suivant: Nettoyage rapide de l'intérieur de l'appareil. Le contenant est placé directement à l'intérieur sans transvasement. L'endroit où mange l'enfant est nettoyé systématiquement avant qu'il ne s'y installe.

RETOUR

Tous les contenants seront lavés par l'établissement, lave-vaisselle de collectivité. Ils seront rendus le jour même aux parents ou représentants légaux. Les parties prenantes attestent avoir pris connaissance de l'intégralité du présent protocole. Ils s'engagent à le communiquer aux personnels qui pourraient être amenés à les remplacer.